|  |  |
| --- | --- |
|  | Fédération des Parcs naturels régionaux de France    Document de consultation des entreprises (DCE)    **Passation d’un marché privé de service**  **Capitalisation des ateliers hors les murs 2022**    Consultation du 24 février 2022 au 17 mars 2022 en procédure adaptée |
|  |  |

1. Pouvoir adjudicateur

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée sous le numéro SIRET 784 845 026 00037, ayant son siège 9 rue Christiani à Paris (75018), représentée par son Président en exercice, Monsieur Michaël Weber.

1. Description du maître d’ouvrage

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux (PNR). Outil privilégié de leurs réflexions et de leurs actions communes, elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels, et de leur prise en compte dans l'élaboration des textes et politiques les concernant. Elle est aussi une structure de concertation avec les régions et les partenaires nationaux de l’action des parcs, notamment les autres aires protégées françaises et européennes.

Les Parcs naturels régionaux, au nombre de 58 en 2022, sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Un parc naturel régional s’organise autour d’un projet concerté de développement et de protection défini pour 15 ans, la charte. Les dispositions principales concernant les Parcs naturels régionaux sont codifiées aux articles L.333-1 à L. 333-16 du code de l’environnement. Les actions d'un Parc naturel régional sont mises en œuvre par un syndicat mixte ouvert.

1. Objet de la prestation

**Objet : Capitalisation des ateliers hors les murs**

Marché privé de service, soumis aux règles de la commande publique en application de l’Ordonnance °2015-899 du 23 juillet 2015, du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics désormais codifié à l’article L. 1211-1 du Code de la commande publique.

Consultation en procédure adaptée

* 1. Description de la prestation

**Contexte :**

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France a lancé en 2018 un Appel à Manifestation d’Intérêt pour organiser des « Ateliers Hors les murs ».

Ces ateliers consistent à mobiliser des équipes d’étudiants de disciplines différentes (architecture, développement local, sociologie, urbanisme, économie, agronomie, paysage), qui s’immergent à minima une semaine dans une commune de Parc ou dans une Petite Ville de Demain afin d’élaborer un diagnostic et de produire des orientations de développement sur le thème de la revitalisation des centres-bourgs. Ils proposent une réflexion prospective pour les élus locaux et la production de stratégies et d’actions à la maille communale ou intercommunale.

À ce jour, deux démarches de capitalisations des expériences ont été conduites, l’une téléchargeable [ici](https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/15._mai_juin_juillet_2020_0.pdf) et l’autre qui sera publié très bientôt. Il s’agit de compléter ce recueil en complétant les 10 dernières expériences et en s’inscrivant dans la continuité des publications existantes.

En 2022, la Fédération continue à animer et à accompagner les territoires dans le montage des ateliers hors les murs. Afin de contribuer à la valorisation des travaux, la Fédération lance une consultation pour capitaliser les nouveaux ateliers qui se sont déroulés sous forme de fiches synthétiques.

**Objectifs de la prestation et contenu :**

Réalisation d’un document capitalisant les 10 derniers ateliers hors les murs conduits dans les Parcs naturels et dans les Petites Villes de Demain sous forme de fiche et compilés dans une publication *ad hoc* dans [le Lien Paysage Urbanisme et Architecture](https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/lien-paysage).

Ce travail a aussi pour objectif d’identifier et de renforcer une stratégie et une action qui permettront d’accompagner la montée en puissance du dispositif.

**Méthodes et conditions de réalisation**

* Prise de contact et de connaissance des publications et informations dont dispose la Fédération
* Récolte et analyse des données issue d’une enquête portant sur les ateliers ayant eu lieu dans les Parcs et dans les Petites villes de demain.
* Identification et constitution d’une base de données des écoles, des Parcs naturels, et des communes ayant bénéficiés d’un atelier hors les murs.
* Rédaction et mise en page des fiches et production d’un document de synthèse
* Identification de pistes de travail pour monter en puissance dans ce domaine
* Présentation des conclusions lors d’une réunion de restitution

**Livrables**

Format document PDF

10 fiches synthétiques qui rendent compte du déroulement de 10 ateliers hors les murs

Une note de synthèse sur les enseignements et les points d’amélioration du dispositif

* 1. Tranches conditionnelles :

Ce marché pourra être conduit deux fois en 2023 et 2024

1. Durée /Délais de réalisation :

Les livrables doivent être remis au 9 septembre 2022

1. Conditions de remise de votre offre

**Délais**:

Offre à remettre avant le 17 mars 2022 à 12h 00

**L’offre est à adresser par courriel aux adresses suivantes :**

Fabien Hugault, chargé de mission chartes et ateliers territoriaux

Courriel. [fhugault@parcs-naturels-régionaux.fr](mailto:fhugault@parcs-naturels-régionaux.fr)

Tél. 01 44 90 80 21

Nicolas Sanaa, chargé de mission aménagement du territoire

Courriel. [nsanaa@parcs-naturels-régionaux.fr](mailto:nsanaa@parcs-naturels-régionaux.fr)

Tél. 06 63 47 46 77

**L’offre devra comprendre :**

* Les références de l’entreprise (attestation des statuts et code SIRET)
* Un descriptif
* Un rétro planning
* Un devis détaillé
* Les modalités de la tranche conditionnelle

Justificatifs de candidature à produire par le candidat pressenti attributaire avant notification du contrat ou de la commande :

* attestation sur l’honneur relative aux interdictions et incapacités à soumissionner à un marché public (modèle en annexe 3-b) ;
* attestations de régularité sociale et fiscale
* La liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat. Cette liste précise pour chaque salarié sa date d’embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d’ordre du titre valant autorisation de travail.

Un seul attributaire du marché – groupements autorisés

1. Compétences attendues et critères de sélection

Connaissance en développement local, aménagement du territoire, architecture, paysage, urbanisme.

Connaissances des collectivités territoriales et des politiques de développement durable

Aisance relationnelle (enquête), et capacités d’analyse

L’offre proposera une méthode et un phasage en cohérence avec les objectifs et le calendrier de l’étude.

Les offres seront analysées selon les critères de sélection suivants :

Qualité et adéquation de la note technique : 60%

Budget détaillé : 40%

La FPNRF se garde la possibilité de recourir à la négociation.

1. Contacts et renseignements :

Fabien Hugault, chargé d’études ateliers territoriaux

Courriel. [fhugault@parcs-naturels-régionaux.fr](mailto:fhugault@parcs-naturels-régionaux.fr)

Tél. 01 44 90 80 21

Nicolas Sanaa, chargé de mission aménagement du territoire

Courriel. [nsanaa@parcs-naturels-régionaux.fr](mailto:nsanaa@parcs-naturels-régionaux.fr)

Tél. 06 63 47 46 77